

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°220

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 38

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 DÉCEMBRE 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 09 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique, MESSEZ Marie-francoise, LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, NEDELEC Soizig.

Excusés :

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ	Monsieur Cédric SCHROEDER
Madame Sandrine DESIR	Madame Karine FRANCLET
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Solene DA SILVA	Madame Zakia BOUZIDI
Madame Maryse EMEL	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO	Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Jean Paul GILLY	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Fatima YAOU

---

Secrétaire de séance : Dominique DANDRIEUX

---

DGA Réussite Educative/ Direction de l'Education/Service  
Enseignement

**OBJET : Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires.  
Année scolaire 2021/2022**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre SACK,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°36 du 11 mars 2021, relatif au Budget primitif 2021 du Budget principal de la ville d'Aubervilliers ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers apporte un soutien financier dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la santé, la petite enfance, l'environnement, les personnes âgées, les familles, la lutte contre les discriminations, le patrimoine, la culture et le sport ;

Considérant l'avis de la Commission chargée d'examiner les diverses demandes d'aides aux projets pédagogiques initiés par les écoles maternelles et élémentaires et afin de concrétiser leurs initiatives pour l'intérêt que représentent ces projets pour les élèves, il convient d'attribuer des subventions à ces écoles pour un montant total de 11 800 € ;

Considérant l'intérêt local d'une telle opération ;

Adoption à l'unanimité par 49 pour , 1 s'est abstenu( Jean jacques KARMAN)

**DELIBERE :**

**ALLOUE** une subvention au profit des écoles suivantes :

**MATERNELLE PIERRE BROSSOLETTE**

- 150 € pour le projet "Les petits scientifiques"

**MATERNELLE MARC BLOCH**

- 150 € pour le projet "Cuisine",
- 150 € pour le projet "Jardin"

**MATERNELLE PAUL BERT**

- 150 € pour le projet "Le Jardin de Paul Bert"

#### **MATERNELLE ANNE SYLVESTRE**

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 150 € pour le projet "Cuisine"

#### **MATERNELLE LOUISE MICHEL**

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 150 € pour le projet "Médiation animale autour des rongeurs"

#### **MATERNELLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU**

- 300 € pour le projet "Le langage des émotions"

#### **MATERNELLE FRANCINE FROMOND**

- 150 € pour le projet "Jardinage"

#### **MATERNELLE TAOS AMROUCHE**

- 300 € pour le projet "Les petits scientifiques"

#### **MATERNELLE JEAN PERRIN**

- 1000 € pour le projet "Arts et jardin pour un éveil à l'écologie" (PEAC)

#### **ECOLE JEAN MACE**

- 150 € pour le projet "Vers une école fleurie"

#### **ECOLE JOLIOT CURIE**

- 600 € pour le projet "Pour une école fleurie et gourmande... Un jardin pédagogique à l'école Joliot Curie - Phase IX",
- 300 € pour le projet "Un nichoir dans la classe"

#### **ECOLE FRIDA KAHLO**

- 500 € pour le projet "L'atelier philo-art à partir d'albums",
- 500 € pour le projet "l'Art pour tous",
- 150 € pour le projet "Cuisiner pour bien grandir",
- 300 € pour le projet "Ouvrir les élèves à la culture et aux arts du spectacle",
- 300 € pour le projet "Autour du monde"

#### **ECOLE ROBESPIERRE**

- 150 € pour le projet "Jardin"
- 300 € pour le projet "Ateliers CPS et émotions"

#### **ECOLE WANGARI MAATHAI**

- 300 € pour le projet "Parcourir la Vilette"

#### **ECOLE EUGENE VARLIN**

- 300 € pour le projet "Ateliers philosophiques"

#### **ECOLE CHARLOTTE DELBO**

- 500 € pour le projet "Equitation"

#### **ECOLES JOLIOT CURIE ET FRANCOISE DOLTO**

- 1000 € pour le projet "Une histoire de cinéma : 24h dans la vie d'un petit albertivillarien" (PEAC)

#### **ECOLE JULES GUESDE**

- 800 € pour le projet "Mosaïque" (PEAC)

#### **ECOLES CHARLOTTE DELBO ET JOLIOT CURIE**

- 1000 € pour le projet "Atelier de bande dessinée" (PEAC)

#### **ECOLE CONDORCET**

- 1000 € pour le projet " Les MOTIFS dans tous leurs états (cinéma, dessin, chant, musique, danse et théâtre). Mettre les langages au cœur des apprentissages entre les classes et entre les écoles 1, 2 & 3" (PEAC)

#### **ECOLE BABEUF**

- 1000 € pour le projet "Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité" (PEAC)

Ces sommes seront versées sur la coopérative des écoles.

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :

- ✓ 65738.211 (65738.211.303) pour 2 650 euros,
- ✓ 65738.212 (65738.212.303) pour 9 150 euros.

**DIT** que l'opération sera imputée aux crédits de l'exercice en cours ;

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération ;

**DIT** que le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente

délibération ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité ;

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né d'un refus implicite du silence gardé par le Maire pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 20/12/21**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20211209-Imc122252-DE-1-1**

**Publiée le : 17/12/21**

**Certifiée exécutoire : 13/12/21**

Le Maire,

Karine FRANCKET

